



V.I.E DE L'EAU : Var Inondations Écologisme

Agréée Protection Environnement pour le département du Var depuis le 14.08.2003

Hôtel de ville – n° 1 rue de la République – 83210 SOLLIES-PONT

varinondations.com – 06.84.34.18.89 – contact@varinondations.com

Solliès-Pont, le 23 juin 2025

Destinataires : Bureau et Membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

1. Risque d'intrusion marine saline potentielle dans la nappe phréatique

Le projet de bras du Maravenne aux Bormettes (PAPI) soulève un risque d'intrusion marine dans la nappe phréatique, déjà partiellement observée sur le terrain (*source pages 8 et 9 de notre précédente intervention : VIE DE L'EAU – Note d'avis pour la CLE au projet reconquête des Bormettes La Londe les Maures_22.05.2025*)

Le projet de bras du Maravenne aux Bormettes (PAPI) soulève un risque d'intrusion marine dans la nappe phréatique, déjà partiellement observée sur le terrain. Ce phénomène, irréversible, a été constaté sur la nappe du Gapeau à Hyères en 2006. Le bras projeté crée une micro-lagune artificielle de 1,2 ha (20 000 m³) dont le lido agit comme bouchon d'estuaire, avec une alimentation mixte par la mer (via le port) et par les apports d'eau douce du Maravenne amont selon les marées. Lors de la concertation publique de mai 2023, une solution de déversoir a été évoquée pour limiter cette intrusion. Deux variantes du bras, avec altimétrie rehaussée, ont été comparées. La variante retenue proposée vise un compromis entre réduction de la salinité, efficacité de dragage du bouchon sableux et maintien d'une capacité hydraulique quasi équivalente à celle initialement prévue dans le PAPI. Voir figure A3

Rappel cartographie : Les scénarios (c) et (d) conduisent à la formation d'une micro-lagune artificielle (1,2ha) dans le bras des Bormettes, entre la terre ferme et le lido. Cette lagune fonctionne comme une zone d'échange hydraulique influencée par les marées, pouvant favoriser l'intrusion saline dans la nappe côtière des Bormettes.

⇒ **Recommandation :** Faire des relevés qualité d'eau dans les tubes piézométrique, une analyse de l'eau avant creusement du canal du port Maravenne et après réalisation des travaux, faire de nouveaux prélèvements périodiques pour s'assurer de la non intrusion saline.

2. Station d'épuration et forage

Nous n'avons pas trouvé d'éléments sur la STEP dans le DAE.

Au vu des éléments objectifs disponibles sur internet – Notice 7B1 commune La Londe les maures et décision MRAe - des inquiétudes légitimes s'élèvent concernant la sécurité environnementale et la santé publique suite aux nuisances olfactives signalées depuis plusieurs années.

La population londaise peut être estimée à 12 000 habitants en 2025 et quatre fois plus importante en période touristique.

La station d'épuration de La Londe-les-Maures (STEP) de type boues activées est d'une capacité de 36 000 EH. Elle semble donc sous-dimensionnée une partie de l'année et présenter un dysfonctionnement.

Le nombre EH raccordé étant multiplié a minima par 4 durant la période touristique, la vérification des capacités réelles de traitement durant cette période devrait être réalisée avant autorisation du raccordement du projet.

- Nous tenons également à signaler qu'il existe un forage d'eau potable (450m³/j) dans le périmètre du projet, en bordure du Maravenne, et qu'il n'a pas été pris en compte dans le dossier.

⇒ **Recommandation :** Demander une Étude d'impact spécifique du projet Naval Group (mobilité, eau, déchets, logement...). La transparence des données, aujourd'hui absente, doit être exigée et relayée au SMBVG et autorités compétentes.